

# **Loi approuvant les rapports individuels d'activité pour l'année 2016 des Fondations immobilières de droit public (FIDP) : Fondation HBM Camille Martin, Fondation HBM Jean Dutoit, Fondation HBM Emma Kammacher, Fondation HBM Emile Dupont, Fondation René et Kate Block (12121)**

*du 23 juin 2017*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;

vu l'article 14A, alinéa 3, de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;

vu les rapports d'activité des Fondations HBM Camille Martin, Jean Dutoit, Emma Kammacher, Emile Dupont et René et Kate Block pour l'année 2016;

vu la décision du conseil de fondation des :

- 15 mars 2017 pour la Fondation HBM Camille Martin;
- 15 mars 2017 pour la Fondation HBM Jean Dutoit;
- 14 mars 2017 pour la Fondation HBM Emma Kammacher;
- 9 mars 2017 pour la Fondation HBM Emile Dupont;
- 29 mars 2017 pour la Fondation René et Kate Block,

décète ce qui suit :

## **Article unique Rapport d'activité**

Les rapports individuels d'activité pour l'année 2016 des Fondations immobilières de droit public suivantes :

- Fondation HBM Camille Martin;
- Fondation HBM Jean Dutoit;
- Fondation HBM Emma Kammacher;

Fondation HBM Emile Dupont;  
Fondation René et Kate Block,  
sont approuvés.